

APC

Association des propriétaires  
de chalets «En Crevel»  
1468 Cheyres

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juillet 2003 dès 16 heures 30 au restaurant de l'Écu à Cheyres**

**Présents:** 13 membres selon liste de présence (ne possèdent le droit de vote selon les statuts que les membres qui se sont acquittés de leur cotisation annuelle dans les délais).

Excusés: Jürg Althaus, Johnny Dichy, Bernard Rosat

Le vice-président, Beat von Lerber, ouvre la séance. L'invitation et l'ordre du jour ont été transmis dans les délais et sont acceptés sans opposition.

### **1. Procès-verbal de la séance du 27 juillet 2002**

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2002 est accepté à l'unanimité et son auteur est remercié pour son travail.

### **2. Rapport annuel du vice-président**

Le 23 juillet 2002, les bouées jaunes ont été posées par les instances cantonales le long de la zone protégée I. Un mois plus tard, la police commença à distribuer des contraventions aux conducteurs d'embarcation pénétrant dans la zone protégée malgré la présence des bouées.

Le 15 mars 2003, la commune de Cheyres mit sur pied une manifestation d'information consacrée au projet de port. Le port prévu s'avance de 300 mètres vers le lac et peut accueillir 400 embarcations. Son infrastructure comportera notamment une grue pour la mise à l'eau et au sec des bateaux, une station-service, une installation de lavage et un café. Quelque 600 demandes ont été déposées pour les 400 places disponibles. L'attribution par la commune respecte les priorités suivantes: propriétaires domiciliés à Cheyres ou Châbles, propriétaires possédant une maison ou une caravane à Cheyres. Au cours des deux semaines suivantes, l'assemblée communale ratifia la réalisation du projet de port – ceci notamment grâce au fait que l'investissement de 7,7 millions de francs peut être réuni sans l'aide des banques. Malheureusement, un membre de la commune a fait opposition à la décision de la commune, avec effet suspensif, sur le projet de nouveau port à Cheyres. Les conséquences de cette action sur le calendrier prévu (début des travaux à l'automne 2003, mise en service après deux ans) sont encore indéterminées.

Entre mars et juillet 2003, les lignes aériennes du quartier En Crevel ont été démontées.

### **3. Finances / Cotisation annuelle**

La caissière donne connaissance du bilan et du compte de résultats. Les charges et les produits sont équilibrés. À la date de l'assemblée générale, 14 cotisations de membres restent impayées. Les réviseurs Louis Tinembart et Guido Harenberg ont vérifié la tenue des comptes et le bilan. Après lecture du rapport de révision, le bilan est approuvé, sur la recommandation des réviseurs et des remerciements sont adressés à la caissière.

### **4. Élection du comité directeur**

Le comité souhaite élargir son effectif de deux à trois unités. Tous les membres intéressés à y prendre une part active sont donc priés de s'annoncer auprès des membres du comité. Une participation de membres romands serait tout particulièrement appréciée. Aucune élection n'a lieu.

## 5. APC – quel avenir?

L'association a été fondée le 28 août 1969. Elle a beaucoup accompli au cours des ans. De nombreuses tâches continueront de lui être confiées, notamment en ce qui concerne l'«Aqua Nostra Info» jointe à l'invitation à la présente assemblée générale. L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir l'association sous sa forme actuelle.

L'assemblée générale décide, sur proposition, d'organiser une fête d'anniversaire le 17 juillet 2004 dans le quartier En Crevel, afin d'y favoriser les échanges et les rencontres. Si vous souhaitez participer aux préparatifs de la fête, veuillez en faire part à Beat von Lerber. Les membres Oskar Bänziger, Kurt Herren, Max Hess, Katrin Hetzel, Rudolf Lehmann et Madeleine Friedrich se sont d'ores et déjà portés volontaires pour prendre part à la mise sur pied du projet.

La cotisation de 30 francs reste inchangée, sur décision unanime de l'assemblée, malgré les réserves actuelles – la fête d'anniversaire va sans doute coûter une certaine somme.

## 6. Divers

Le canton de fribourg a interdit jusqu'à nouvel ordre les feux en plein air et en particulier les feux d'artifice sous peine d'amendes allant jusqu'à 20 000 francs.

Le comité de l'association doit s'adresser à la commune de Cheyres pour obtenir la pose d'un ou deux «robidog» supplémentaires dans le quartier. Par ailleurs, l'éclairage public du quartier doit également faire l'objet de discussions.

L'association Aqua Nostra a déposé une plainte avec effet suspensif contre l'interdiction de naviguer dans les zones protégées du lac de Neuchâtel. Il est recommandé de respecter tout de même les limites marquées par les bouées.

**Un appel à la tolérance et au respect mutuel est lancé dans le quartier En Crevel.** Souvent, des voitures sont parquées près du bois, au sud du quartier, de telle sorte que le passage en devient très délicat et que les habitants ne parviennent plus qu'à grand peine à quitter l'endroit en voiture. En outre, les automobilistes sont instamment priés de rouler à une allure réduite dans ce quartier d'habitation, où de jeunes enfants peuvent s'élancer sur la route sans crier gare.

Propriétaires de chiens: soyez assez aimables de ramasser les crottes de vos amis à quatre pattes à l'aide des sachets prévus à cet effet et de déposer ceux-ci dans les «robidog». Cette bonne habitude est particulièrement négligée le long du chemin menant à la plage, près du 33 de l'En Crevel, ce qui n'incite guère à la baignade et aux joies de la nature.

***Merci d'avance de bien vouloir manifester des égards pour vos voisins et de favoriser ainsi la qualité de vie dans le quartier En Crevel.***

À 17 heures 25, le vice-président Beat von Lerber lève la séance puis remercie les participants et les invitent à prendre l'apéritif.

Pour le procès-verbal

Guido Harenberg

28 juillet 2003

Durant l'hiver, les roseaux ont été coupés en majeure partie. S'ils ne l'ont pas été partout, c'est, nous explique-t-on sur demande, en raison du manque de moyens financiers.

Les travaux du port n'ont pas pu commencé l'an passé – certains obstacles semblant subsister. Ils devraient débuter cette année.

17 mai 2004/BvL